



Titre du projet	Adoption IPAM
Déploiement pilote du prescripteur électronique en imagerie médicale – phase 2	RCG-0622-141
Spécialité(s) concernée(s)	Montant alloué
<ul style="list-style-type: none">• Radiologie diagnostique• Médecine nucléaire• Éventuellement, toutes les spécialités qui ont à prescrire de l'imagerie médicale• La première ligne	2 984 628 \$
	2022-2023 : 2 849 028 \$ 2023-2024 : 135 600 \$
	Début du projet
	2022-2023
Contexte	
Le prescripteur en imagerie médicale vise l'amélioration des prérequis et de la pertinence dans les centres régionaux de demandes de services (CRDS) et contribue à la réduction des délais de traitement des demandes et la réduction des examens à faible valeur ajoutée.	
Description du projet	
<p>Ce projet permettra la transmission électronique des prescriptions (demandes) en imagerie et sera en relation avec un moteur d'inférence qui permet de valider la pertinence clinique de la demande selon des critères spécifiques.</p> <p>À terme, le MSSS souhaite fournir un outil d'avenir qui permet de guider les prescripteurs dans de meilleurs choix en termes de prescription au niveau de l'imagerie médicale, puis, dans un deuxième temps, des autres examens diagnostiques, des examens de laboratoire ainsi que du choix judicieux des consultations nécessaires selon la condition du patient.</p> <p>Cet outil, qui sera mis à jour régulièrement, permettra d'éviter des examens ou prescriptions non nécessaires et de référer le patient au spécialiste le plus approprié selon sa condition. L'élimination d'examens non pertinents permettra également de diminuer les listes d'attente et ainsi accéder plus rapidement au bon examen pour le patient. Le module de pertinence clinique permettra de prendre de meilleures décisions et d'offrir toutes les options disponibles pour obtenir un diagnostic répondant au besoin du patient. Des outils d'analyse permettront d'obtenir un aperçu rapide des demandes transmises en imagerie et d'en valider la pertinence tout en identifiant des indicateurs précis tels que le temps de prise en charge.</p> <p>Phase 1 : Projets-pilotes</p> <p>Ce projet vise spécifiquement, dans une première phase, la mise en place de trois projets-pilotes dans trois différentes régions afin d'assurer une trajectoire optimale d'une requête en imagerie médicale. Cette approche désire aller par étape pour permettre de faire ce changement de culture dans un esprit d'amélioration graduelle de la pratique médicale. Selon les résultats des projets pilotes, les leçons apprises permettront une mise à l'échelle pour tout le Québec. Il est mené en collaboration avec l'INESSS et les diverses fédérations médicales (FMOQ, FMSQ).</p>	
Objectif(s)	
<p>L'objectif global est d'introduire des outils innovants afin d'assister le professionnel-prescripteur lors de la création d'une demande en imagerie.</p> <p>Les objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduire les délais de transmission et de traitement des demandes en imagerie ;• Transformer la culture de pertinence en permettant de mettre en œuvre les recommandations des différentes sociétés savantes ;	

- Diminuer concrètement de 10 à 15% les demandes non pertinentes en imagerie ;
- Améliorer la priorisation des demandes d'examens en imagerie pour le bon patient au bon moment ;
- Améliorer le traitement des demandes internes (milieux hospitaliers) et demandes externes (première ligne).

Les **objectifs des projets-pilotes** sont les suivants :

- Définir et identifier les examens auxquels il y a une surutilisation ou un usage non pertinent ;
- Implanter un prescripteur électronique arrimé avec les dossiers médicaux électroniques (DMÉ) que l'on retrouve dans les cabinets médicaux qui permet d'acheminer les demandes d'imagerie électroniquement ;
- Implanter un prescripteur pour les centres hospitaliers qui est arrimé avec les dossiers cliniques informatisés (DCI) qui permet également d'acheminer les demandes d'imagerie électroniquement ;
- Déployer les guides de pertinence déjà disponibles au niveau international ;
- Développer et déployer un certain nombre de guides de pertinence selon les priorités locales ;
- Assurer l'utilisation des solutions de prescription et de pertinence par les 3 sites pilotes ;
- Mesurer le taux de satisfaction des utilisateurs.

Responsable de la mise en œuvre

Ministère de la Santé et des Services sociaux